



Ville de
Kingersheim

219/2026

Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

- Le 27 mai 2026
- Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu La demande effectuée le 07 mai 2026 par Mme MAILLOT Lucie domiciliée 12, rue de l'Azalée à KINGERSHEIM (68260).

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins, le dimanche 5 juillet 2026, organisée par Mme MAILLOT Lucie domicilié au n°12 de la rue de l'Azalée à KINGERSHEIM (68260), il y a lieu de réglementer la circulation dans ladite rue.

ARRETE

Article 1 – La rue de l'Azalée sera fermée à la circulation de tous véhicules, le dimanche 5 juillet 2026 de 11h00 jusqu'à 21h30.

Article 2 – Mme MAILLOT est chargé de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 - La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

